

**« PARCOURS vers l'autonomie...
destination VACANCES »**
Anciennement programme « TRACE tes vacances »

**Trois ans de partenariat
avec les missions locales**
Avril 2005

vacances
ouvertes 

« PARCOURS vers l'autonomie... destination VACANCES »

Trois ans de partenariat avec les missions locales

Sommaire

I.	INTRODUCTION.....	3
1.	<i>Historique du dispositif.....</i>	3
2.	<i>Le constat initial.....</i>	3
3.	<i>Les objectifs du dispositif.....</i>	4
4.	<i>Les aides concrètes apportées par le dispositif.....</i>	4
II.	FAVORISER L'ACCÈS AUX VACANCES DES JEUNES ENGAGÉS DANS UN PARCOURS D'INSERTION.....	6
A.	ANALYSE DU PUBLIC BÉNÉFICIAIRE DU DISPOSITIF.....	6
1.	<i>Le profil général des bénéficiaires.....</i>	6
2.	<i>Repérage des freins à l'accès aux vacances autonomes au sein du public.....</i>	6
3.	<i>Les besoins du public en termes de solvabilisation.....</i>	7
4.	<i>Les freins culturels.....</i>	7
B.	LES MISSIONS LOCALES, DE PRÉCIEUX RELAIS DE TERRAIN.....	8
C.	UN DISPOSITIF QUI PRÉSENTE DES GARANTIES POUR LES BÉNÉFICIAIRES COMME POUR LES PARTENAIRES..	8
1.	<i>Des conditions de départ qui garantissent le bon déroulement du séjour des jeunes.....</i>	8
2.	<i>Les garanties apportées aux missions locales.....</i>	9
III.	FAVORISER L'ACCES DES JEUNES A L'AUTONOMIE.....	10
A.	L'EXPÉRIENCE DE L'AUTONOMIE.....	10
B.	L'INITIATION À LA DÉMARCHE PROJET.....	11
C.	LA TRANSFÉRABILITÉ DES COMPÉTENCES ACQUISES.....	11
1.	<i>Du projet de vacances aux démarches d'insertion professionnelle.....</i>	11
2.	<i>Synthèse des difficultés rencontrées, des démarches engagées et des compétences acquises.....</i>	12
D.	UN OUTIL INNOVANT POUR LES MISSIONS LOCALES.....	13
IV.	CONCLUSION.....	15

I. INTRODUCTION

1. Historique du dispositif

En 2002, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances a souhaité explorer une possibilité de développement de ses actions de solidarité en direction des jeunes. Cette orientation a été ensuite reprise et confortée par les décisions de son Conseil d'Administration.

Vacances Ouvertes a proposé une opération d'aide au départ en vacances autonomes auprès de jeunes suivis par les missions locales.

En mai 2002, un partenariat avec la DIIJ a été réalisé sous forme d'une convention tripartite (non financière) signée entre l'ANCV, la Délégation Interministérielle à l'Insertion des Jeunes et Vacances Ouvertes.

Cette convention a conduit au **lancement de l'opération « TRACE tes Vacances »**¹ destinée aux jeunes engagés dans le programme TRACE.

En 2003, ce dispositif a été primé par l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme), lors du forum de l'innovation.

En 2005, ce dispositif s'adapte à la disparition progressive des jeunes inscrits dans TRACE. L'opération s'adresse désormais à tous les jeunes bénéficiaires d'une procédure d'accompagnement renforcé en mission locale (référence : parcours 3).

L'intitulé du dispositif devient alors « **Parcours** vers l'autonomie, destination **Vacances** ».

2. Le constat initial

À l'âge où disparaissent la perspective des séjours en centre de vacances et l'attrait des vacances familiales, au moment où tardent à venir les premiers salaires, les jeunes Français se trouvent massivement exclus des vacances.

Entre 16 et 25 ans, ils sont ainsi 36 % à ne pas partir², devançant ainsi largement leurs aînés et leurs cadets au triste palmarès de cette forme d'exclusion.

Le législateur a rappelé en 1998 que l'accès aux vacances était un droit³.

Pour ceux d'entre eux qui peinent à trouver une place dans la société, le défi du départ en vacances souligne les carences faisant obstacle à leur insertion : mobilité, anticipation, ouverture aux autres et à la découverte...

En effet, en plus d'une précarité financière, les freins à l'accès aux vacances sont aussi d'ordre culturel et méthodologique⁴.

Si l'éclectisme des pratiques de jeunes se vérifie pour les plus aisés d'entre eux, les 16-25 ans connaissant des difficultés importantes en matière d'autonomie et d'insertion n'accèdent que difficilement aux loisirs.

¹ Le programme d'abord intitulé « TRACE tes vacances », s'intitule aujourd'hui « PARCOURS vers l'autonomie, destination VACANCES »

² La demande touristique française de 1993 à 1999 - Collection Analyse et perspectives n°65 - Collectif - Editions de l'observatoire national du tourisme - septembre 2001

³ Loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de 1998, article 140

⁴ Premières vacances entre jeunes - Bertrand Dubreuil - Vacances Ouvertes - Paris - 2000

Ce constat s'accroît en matière de vacances où, faute d'avoir pu connaître ou vivre les nombreuses formules possibles les primo-partants ont peu d'envie ou les concentrent sur des modèles stéréotypés et coûteux (hôtels clubs à l'étranger...), véhiculés par les médias.

Ce dispositif vise donc un public nécessitant un accompagnement spécifique dans leur parcours d'accès à l'autonomie, étape fondamentale de l'insertion.

La conception du dispositif « TRACE tes vacances »⁵ repose ainsi sur deux idées fondamentales :

- le public en insertion connaît une forte exclusion des vacances ;
- le montage d'un projet de vacances autonomes peut constituer pour les missions locales un outil de travail original et efficace s'intégrant dans le suivi quotidien des jeunes concernés.

3. Les objectifs du dispositif

Le principal objectif assigné à ce dispositif est de permettre à des jeunes inscrits dans un parcours d'insertion d'élaborer et de concrétiser un projet de vacances autonomes.

Cet objectif principal se décline en trois grandes orientations :

- Favoriser l'accès aux vacances des jeunes engagés dans un parcours d'insertion,
- Favoriser l'accès des jeunes à l'autonomie,
- Proposer aux missions locales un nouveau support de travail sur l'insertion dans le cadre d'un dispositif souple et facile d'accès.

4. Les aides concrètes apportées par le dispositif

Par ce programme Vacances Ouvertes apporte une aide aux jeunes et un soutien méthodologique aux structures locales.

a) L'aide aux jeunes

Vacances Ouvertes apporte un soutien au départ en vacances des jeunes par un apport financier sous forme de bourses d'aide au départ d'un montant de 150 euros en Chèques Vacances, et par un accompagnement méthodologique mis en œuvre par les missions locales lors de la préparation des projets de séjours.

Les bourses sont issues du budget solidarité de l'**Agence Nationale pour les Chèques Vacances** qui apporte ainsi son concours financier à l'opération.

b) Et les critères d'éligibilité

Les jeunes, pour bénéficier de cette bourse individuelle, devaient impérativement être **inscrits dans un " Trajet d'accès à l'emploi "** ou partir au sein d'un groupe composé d'au moins 50 % de jeunes inscrits dans ce parcours. Aujourd'hui, **le groupe cible est celui des jeunes en accompagnement renforcé**. Leur projet de vacances doit porter sur un **séjour en France**, d'une **durée minimale de 4 jours** et trois nuits (10 jours constituant une bonne durée) et à l'exclusion des séjours familiaux (en présence d'un ascendant direct ou indirect).

Le projet peut être individuel ou collectif, dans la limite de **6 jeunes par groupe maximum**. Ce plafond vise à assurer un engagement optimal de chaque jeune dans le montage du projet

⁵ Le programme d'abord intitulé « TRACE tes vacances », s'intitule aujourd'hui « PARCOURS vers l'autonomie, destination VACANCES »

et des conditions satisfaisantes de déroulement du séjour, tant pour les jeunes que pour les sites de destination.

Les autres composantes du contenu du séjour (lieu de villégiature, choix d'hébergement, activités, etc) ne constituent des critères de validation des dossiers que dans leur dimension économique (équilibre du budget). Ainsi le dispositif prévoit de ne faire porter les objectifs éducatifs que sur la seule période de préparation du séjour. Aucune exigence pédagogique n'est réclamée sur le contenu du séjour.

c) Pour les missions locales, un dispositif décentralisé et souple

Vacances Ouvertes apporte son soutien à la mise en place de l'opération dans les structures locales par la **qualification des intervenants** à travers des ateliers de formation thématique, par la mise à disposition d'**outils méthodologiques** d'aide à la conception, à la mise en place et à l'évaluation du dispositif dans la mission locale, et par une **assistance technique** sur la totalité du programme.

Le dispositif est décentralisé ; chaque mission locale est destinataire des bourses vacances et les gère en direct, sous sa responsabilité. Le contrôle du bien fondé de l'attribution est effectué à posteriori par Vacances Ouvertes qui doit ensuite rendre des comptes à l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances. Localement le dispositif peut s'organiser selon des modalités diverses tout en respectant certaines règles abordées lors des sessions de cadrage.

Les missions locales qui souhaitent participer au dispositif s'engagent à désigner un référent du dispositif dans son équipe, interlocuteur privilégié de Vacances Ouvertes et à inscrire un représentant (si possible le référent) aux sessions de formation obligatoires pour valider la candidature.

Depuis sa création, le dispositif a connu une montée en charge remarquable, passant de 14 missions locales partenaires en 2002, à 41 en 2003 et 64 en 2004, avec, bien entendu, une progression parallèle du nombre de jeunes concernés⁶. En 2005, 75 missions locales se sont engagées dans l'aide aux vacances pour accompagner le départ de plus de 1000 jeunes. Deux régions, le Nord/Pas-de-Calais et le Poitou-Charentes soutiennent Vacances Ouvertes dans cette démarche auprès des missions locales.

Le présent document détaille les principales orientations du dispositif. Il s'appuie sur les données chiffrées et les résultats qualitatifs de l'évaluation menée sur la campagne 2004⁷.

Attention, le dispositif, qui s'intitule aujourd'hui « PARCOURS vers l'autonomie...Destination VACANCES », conservait en 2004 son premier intitulé « TRACE tes vacances ».

⁶ Voir annexe 1, Bilan quantitatif des programmes de 2002 à 2004

⁷ Voir annexe 2, Présentation de l'évaluation

II. FAVORISER L'ACCES AUX VACANCES DES JEUNES ENGAGES DANS UN PARCOURS D'INSERTION

A. ANALYSE DU PUBLIC BÉNÉFICIAIRE DU DISPOSITIF

713 jeunes sont partis en 2004 dans le cadre du dispositif.

Vacances Ouvertes a étudié plusieurs indicateurs pour analyser les caractéristiques de ces jeunes bénéficiaires. Dans leur majorité, ils cumulent difficultés socio-économiques, parcours d'accès à l'autonomie complexe, et une forte exclusion des vacances.

1. Le profil général des bénéficiaires

La moyenne d'âge des bénéficiaires est de 22,3 ans.

48,7 % des jeunes indiquent ne pas avoir d'emploi, et 21,59 % déclarent travailler dans le cadre de contrats précaires, soit un total de **70,3 % de bénéficiaires en situation de précarité professionnelle.**

La majorité des bénéficiaires (54,9 %) réside chez ses parents ou d'autres membres de la famille, 10,2 % ont un logement indiquant une certaine précarité (chez des amis, camping, foyers) ; **34,89 % seulement ont un logement personnel** (dont la moitié travaille à temps plein).

Les filles représentaient elles 54,2 % du total des jeunes ayant reçu l'aide, ce qui constitue un pourcentage tout à fait satisfaisant quant à l'objectif de privilégier la population féminine (les actions jeunesse, dans leur ensemble, bénéficient en moyenne de 30 % de jeunes femmes ; ce taux se vérifie sur l'ensemble des dispositifs d'aide au départ autonome suivi par Vacances Ouvertes au plan national).

2. Repérage des freins à l'accès aux vacances autonomes au sein du public

30,2 % des bénéficiaires ont déclaré partir en vacances moins d'une fois par an, et 35 % ne jamais partir. Ces chiffres portent à **63,4 % la part de jeunes fortement exclus des vacances parmi les bénéficiaires du programme**, ce qui est largement au-dessus du taux de non départ moyen de la tranche d'âge concernée (36 % source INSEE).

Afin de se doter d'une vision globale de la situation des jeunes bénéficiaires, un système de notation des profils a été mis en place sur la base des réponses fournies à la fiche individuelle remplie par les jeunes bénéficiaires⁸.

Six indicateurs ont été pris en compte pour définir un « niveau de freins à l'accès aux vacances autonomes ». Pour chacun de ces indicateurs, les réponses suivantes se voient attribuer la valeur « 1 » et sont ensuite additionnées :

- CSP : « *sans emploi* » ou « *contrat spécifique* » (lire précaire).
- Logement : « *en structure collective* » ou « *chez des amis* » ou « *autre* » (ce dernier item est généralement associé à une situation de grande précarité comme le camping...).

⁸ voir annexe 2

- Fréquence des vacances : « *jamais* » ou « *moins d'une fois par an* ».
- Sexe : « *femme* ».
- Age : « *<18 ans* ».
- Expérience du départ autonome : « *non* ».

En moyenne, les jeunes bénéficiaires de l'opération présentaient 2,47 freins au départ.

5,25 % des jeunes bénéficiaires de l'opération seulement ne présentaient aucun problème identifiable.

44,33 % des bénéficiaires présentaient un handicap à l'accès aux vacances autonomes, et 50,42 % en cumulaient au moins deux.

Ces niveaux sont particulièrement élevés.

3. Les besoins du public en termes de solvabilisation

84,16 % des jeunes ont déclaré qu'ils ne seraient pas partis sans l'aide financière accordée par Vacances Ouvertes. Même parmi les jeunes partant régulièrement (au moins une fois par an) ce chiffre reste supérieur à 70 %. Notons que ces chiffres sont très élevés au regard de la moyenne relevée généralement dans les dispositifs d'aide au départ.

Par ailleurs, le montant de l'aide financière offerte dans le cadre de la participation à l'opération (150 € sous forme de Chèques Vacances) représente légèrement plus de la moitié (52,3 %) du budget moyen des séjours vécus par les bénéficiaires (282,62 €). Ce chiffre est particulièrement important comparé au seuil déclenchant (30 %) observé sur des dispositifs similaires⁹.

La solvabilisation du public est une condition nécessaire dans une démarche d'accès aux vacances et ce, quel que soit le profil du public.

Il apparaît que l'aide financière apportée par le dispositif est indispensable pour une grande part des jeunes étant partis dans le cadre de l'opération.

4. Les freins culturels

Le rapport aux vacances encore largement inféodé au travail constitue un obstacle majeur à surmonter. Cette pause, ce dépaysement, restent encore majoritairement associés, pour les adultes, jeunes ou moins jeunes, à l'idée d'un repos au terme d'une année de travail. L'idée qu'il s'agisse plus largement d'un temps de rupture nécessaire dans le quotidien peine encore à être admise.

Comme le dénonce une mission locale, le discours « on ne va pas faire partir des jeunes fainéants » reste encore parfois de mise chez certains décideurs et même certains professionnels. Il est souvent intériorisé par les jeunes eux-mêmes « les vacances, c'est seulement si on travaille ».

Dans ce contexte, l'initiative prise par les missions locales de proposer une aide aux vacances a permis à nombre de jeunes de dépasser ces freins culturels, rendant l'idée de leur départ « socialement acceptable » puisque soutenue et donc légitimée par l'institution.

⁹ En marge de son étude « *Première vacances entre jeunes* », Vacances Ouvertes a interrogé un échantillon de jeunes afin d'identifier le seuil d'attractivité d'une offre de financement assortie d'exigences éducatives. Un seuil de 30 % du coût du séjour envisagé avait été identifié. Ce premier constat est conforté depuis 1999, par l'analyse menée par Vacances Ouvertes sur les capacités moyennes d'autofinancement des jeunes engagés dans les dispositifs créés en partenariat avec Vacances Ouvertes.

B. LES MISSIONS LOCALES, DE PRECIEUX RELAIS DE TERRAIN

Lorsqu'elle a lancé ce programme en 2002, Vacances Ouvertes souhaitait mettre en place un **dispositif s'adressant aux jeunes marqués par des difficultés d'insertion sociale et professionnelle**, les excluant encore plus nettement de l'accès aux vacances que l'ensemble d'une tranche d'âge (16-25 ans) déjà marquée par un taux de non-départ élevé (36 %).

Afin de servir les objectifs du dispositif et d'assurer un ciblage des publics au plus près du terrain, Vacances Ouvertes a souhaité s'appuyer sur des structures relais qui puissent communiquer l'offre au public, accompagner les candidatures et sélectionner les candidats au vu de leur projet. **Les missions locales sont apparues comme des relais de terrain particulièrement pertinents** sur l'ensemble de ces aspects.

Le recours à l'inscription dans le **programme TRACE** comme condition nécessaire pour pouvoir prétendre à l'aide constitue un moyen efficace de présélection permettant d'atteindre, de manière certaine, le public visé, c'est-à-dire connaissant de fortes carences en autonomie et nécessitant un accompagnement spécifique dans son parcours d'insertion sociale et professionnelle (cette pré-identification explique que l'appel à projet n'intègre pas de critères complexes d'éligibilité).

Les **modalités d'intervention des missions locales**, qui les rendent familières des logiques d'accompagnement de projets, font également de ces structures des relais de terrain pertinents.

Bien qu'intervenant plus généralement dans le domaine de l'emploi et de la formation, elles constituent des relais locaux disposant d'un socle méthodologique suffisant pour être en capacité d'offrir, après formation, un suivi et un accompagnement de qualité dans le montage d'un projet de vacances autonomes.

Par ailleurs, la transférabilité des compétences acquises lors du montage du projet de vacances autonomes étant l'un des principaux objectifs du dispositif, cette opération a souhaité dès le départ s'adresser à des structures intervenant sur le champ de l'insertion socioprofessionnelle, se trouvant de ce fait en mesure de « réutiliser » les effets bénéfiques liés à la participation au dispositif, et de les réintégrer dans le parcours du jeune vers l'insertion.

C. UN DISPOSITIF QUI PRÉSENTE DES GARANTIES POUR LES BÉNÉFICIAIRES COMME POUR LES PARTENAIRES

1. Des conditions de départ qui garantissent le bon déroulement du séjour des jeunes

L'intervention publique en matière d'accès aux vacances des jeunes doit leur permettre de surmonter les freins au départ (financiers, méthodologiques, culturels) pour vivre des séjours garantissant leur santé (physique et psychique), leur sécurité, ainsi que celle de leurs hôtes locaux.

Le système de validation de l'attribution des bourses doit donc garantir que les séjours soutenus présentent toutes les garanties de viabilité et de sécurité, tant du point de vue du budget, que du mode de vie prévu sur place et du profil de ses participants.

La sélection peut s'appuyer sur **la connaissance *intuitu personae* des jeunes par le référent local**, ce qui permet d'éviter de collecter des pièces justificatives sur les revenus ou les capacités d'autofinancement et concourt à garantir l'aptitude des candidats à exercer leur autonomie de manière responsable durant le séjour.

Les **rencontres du référent avec les membres du groupe** contribuent à la qualité de la préparation et par ricochet, au bon déroulement du séjour. La moyenne des rencontres avec les porteurs de projets a été de quatre par groupe.

La qualité du dossier projet permet également de mesurer le soin apporté à la préparation du séjour et à sa viabilité. Il pose un certain nombre d'exigences minimales, prévoyant notamment un budget réaliste et équilibré, la mention des coordonnées du lieu d'hébergement, la présentation d'une assurance Responsabilité civile¹⁰, la signature d'une convention d'accord parental pour les mineurs¹¹.

Le dispositif impose également **un effectif de 6 membres maximum par groupe**. En effet, les groupes trop importants sont plus susceptibles de rencontrer des difficultés de transports, de recherches d'hébergement, de répartition des tâches domestiques ou de choix d'allocation du budget. Les problèmes rencontrés par ces groupes sont de nature à remettre en cause l'organisation du séjour initialement prévue et à déstabiliser ses participants.

En 2004, la taille moyenne des groupes était de 2,53 jeunes. 76,7 % de ceux-ci se composaient de 2 à 4 personnes, et 16,5 % de 5 à 6.

L'ensemble des garanties apportées lors de la phase de préparation des projets contribue au bon déroulement des séjours des jeunes.

En 2004, aucun incident sérieux n'est survenu au cours des séjours.

2. Les garanties apportées aux missions locales

En engageant une démarche incitative auprès des structures, Vacances Ouvertes a pris toutes les dispositions pour s'assurer que les partenaires ne mettraient pas en péril leur fonctionnement ou leur crédibilité auprès du public par les choix d'organisation locale.

Ainsi les règles du dispositif prévoient un périmètre de choix pour l'attribution des bourses et les modalités de fonctionnement avec les jeunes. Ces règles sont abordées lors des sessions de formation des référents.

Le programme a permis à 64 structures de découvrir, d'expérimenter ou de développer les dispositifs d'aide au départ en vacances. 55 d'entre elles ont fait partir des jeunes, soit un taux de réalisation de 86 %. Les règles et le fonctionnement du dispositif ont permis à toutes ces expériences de se dérouler sans problèmes pour les structures.

¹⁰ Le temps des vacances est un moment privilégié de découvertes mais aussi de prise de risques, tant pour soi que pour les autres. Il y a donc particulièrement lieu lors de cette période de s'assurer que les jeunes bénéficient effectivement d'une couverture satisfaisante. L'assurance responsabilité civile, bien que revêtant un caractère obligatoire, est peu connue et parfois négligée. Elle a pourtant vocation à indemniser les dommages causés involontairement à des tiers par l'assuré.

¹¹ Le cadre juridique relatif aux aides au départ autonome souligne la nécessité de formaliser l'accord et le rôle des parents pour le départ des enfants mineurs et leur suivi du déroulement de leur séjour.

III. FAVORISER L'ACCES DES JEUNES A L'AUTONOMIE

De nombreux freins méthodologiques et comportementaux pèsent sur l'accès à une pleine autonomie des jeunes visés par le dispositif, tant en matière de loisirs que d'insertion socioprofessionnelle.

Parmi les savoir-faire et savoir-être mobilisés pour un plein accès à l'autonomie, on notera principalement :

- la mobilité,
- la capacité à anticiper,
- la capacité à s'informer et faire des choix,
- la capacité à organiser son travail pour faire aboutir ses projets,
- la capacité à mobiliser et gérer ses moyens financiers au mieux de ses envies.

Le programme « Parcours vers l'autonomie, destination Vacances » a pour objectif de favoriser l'accès à l'autonomie des candidats tant par l'expérimentation que par l'initiation à la démarche projet, dans le but de constituer un des éléments de leur parcours vers l'insertion.

A. L'EXPÉRIENCE DE L'AUTONOMIE

L'illustration, par le vécu, d'une expérimentation ayant vocation à être reproduite dans le futur sans le concours de l'institution permet d'ouvrir aux jeunes des perspectives d'autonomie, en élargissant leur « champ des possibles » et en leur faisant prendre conscience des contraintes et possibilités offertes dans le cadre d'un projet personnel.

Au terme de cette expérimentation sécurisée, les jeunes sont confortés dans leur capacité à être autonome et, au gré des petits incidents de parcours durant le séjour, ils mesurent la marge de progression qu'ils peuvent développer.

Faire coïncider ses envies et ses moyens, est certainement le premier enseignement tiré d'une expérimentation réussie d'un séjour autonome.

Sur la campagne 2004, 48 % des jeunes ont déclaré partir pour la première fois en autonomie (pour un âge moyen de 22,3 ans), expérience qui marque symboliquement une transition. À cet égard, le dispositif constitue de façon très significative un moteur important d'expérimentation de l'autonomie.

Afin de valider cet apprentissage de l'autonomie au sein du dispositif, Vacances Ouvertes a analysé plusieurs indicateurs, aussi bien dans la phase de préparation que dans les choix des séjours.

52 % des jeunes ont opté pour un séjour en camping, formule d'hébergement qui suppose un degré d'autonomie important pour la gestion du quotidien.

Plus de 90 % des jeunes ont élaboré un budget comportant une part d'autofinancement. Cette démarche marque le souci d'anticipation qui a été mis en œuvre dans la préparation du projet (la possibilité de dépenses imprévues est initialement intégrée). Elle souligne également le travail de responsabilisation réalisé quant au coût des vacances (l'objectif final est d'initier les bénéficiaires aux bases d'une pratique de vacances reproductible).

83,25 % des jeunes partis dans le cadre du dispositif ont pu utiliser Internet au sein de leur mission locale pour préparer leur séjour. Internet est un outil particulièrement utile dans

les phases initiales de recherche de destinations et d'informations touristiques. L'accès à l'information constitue une étape importante de l'apprentissage de l'autonomie.

B. L'INITIATION À LA DÉMARCHE PROJET

L'apprentissage de l'autonomie par l'expérimentation est une phase nécessaire. Mais l'apport de contenu extérieur permet une avancée plus rapide et plus profonde des savoir-faire et savoir-être. Il permet de fournir à l'expérimentation un cadre de référence et engage une démarche réflexive sur le vécu, qui permet la compréhension et la capitalisation de l'expérience.

Tous les jeunes bénéficiaires du dispositif doivent compléter un dossier, descriptif de leur projet. Au-delà de la collecte des informations nécessaires à l'instruction des candidatures, ce dossier impose un cadre de travail aux jeunes engagés dans le dispositif. Il aborde l'établissement d'un budget détaillé, la réservation de l'hébergement à partir d'une recherche d'informations, le mode, la distance et la destination du déplacement et oblige le jeune à mener en amont les démarches de collecte et de synthèse d'informations nécessaires à une bonne préparation du séjour.

Par ailleurs, les jeunes bénéficient d'un accompagnement méthodologique par un professionnel. La relation avec un référent permet aux candidats d'identifier et de mener à bien toutes les tâches et choix nécessaires à l'aboutissement de leur séjour.

En moyenne, les jeunes ont bénéficié de 3,7 réunions de travail avec un conseiller référent. Cette moyenne est portée à 4,5 réunions pour les primo-partants.

Le ressenti des jeunes atteste que l'accompagnement méthodologique mis en place par les référents a joué un rôle fondamental dans la concrétisation de leurs départs.

73,3 % des bénéficiaires ont déclaré qu'ils ne seraient pas partis sans l'accompagnement méthodologique. Cette réponse concerne 84,62 % des primo-partants, et 63 % des jeunes ayant l'expérience des vacances.

C. LA TRANSFÉRABILITÉ DES COMPÉTENCES ACQUISES

1. Du projet de vacances aux démarches d'insertion professionnelle

L'opération vise à mettre à disposition des missions locales un outil supplémentaire de travail pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficultés. La préparation du projet de vacances est une occasion d'intervenir sur les freins en matière d'autonomie, et donc d'insertion.

Outre l'expérimentation de l'autonomie et l'initiation à la méthodologie de projet, l'opération poursuit l'objectif de la transférabilité des démarches entreprises avec succès lors de la préparation du séjour à celles qui sont demandées quotidiennement aux jeunes dans la construction de leur parcours d'insertion.

Aux dires des conseillers référents de l'opération, les problématiques rencontrées dans le cadre du montage d'un projet de départ autonomes (accès à la mobilité, anticipation,

sociabilité...), les démarches que celui-ci requiert (recherche d'informations, organisation...), et les compétences qu'il contribue à acquérir sont largement similaires à celles qui sont sollicitées dans le cadre d'un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Beaucoup de structures soulignent ainsi le faible degré d'autonomie des bénéficiaires. De toutes petites performances d'autonomie sont souvent considérées comme de « véritables exploits » au vu de l'ensemble du parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes visés. Le dispositif apparaît ainsi comme un outil pertinent et efficace aux opérateurs l'ayant mis en place.

Il faut noter que lorsque c'est le conseiller référent du jeune qui suit le montage de projet de vacances, la visibilité quant aux acquis et démarches pouvant être réutilisés est plus grande et l'effort de transférabilité est facilité.

2. Synthèse des difficultés rencontrées, des démarches engagées et des compétences acquises

Le thème de la transférabilité a été abordé lors des ateliers de bilan avec les conseillers. Les principaux éléments de ces échanges sont synthétisés ci-dessous :

Difficultés rencontrées par le public bénéficiaire

- appréhension de l'inconnu et de la mobilité
- difficultés d'organisation
- difficultés à se projeter dans le temps (anticipation)
- peu de connaissances des différentes formules de vacances
- difficultés à budgéter le séjour (difficile rapport à l'argent)
- peur d'un départ en autonomie

Démarches engagées avec succès au cours de l'opération

- respect des engagements fixés avec le conseiller (rendez-vous...)
- obtention de documents officiels comme une attestation d'assurance par exemple
- recherche d'informations
- expression orale et écrite pour décrire son projet
- capacité à réajuster son projet au regard des contraintes posées, notamment budgétaires
- capacité à mener un entretien téléphonique préparé (respect des consignes)
- dépassement de l'angoisse liée à un départ
- finalisation d'une démarche menée jusqu'à son terme
- capacité à se projeter à moyenne échéance

Effets positifs pour les bénéficiaires

- « bouffée d'air », permise par la rupture avec le quotidien ;
- prise de confiance en soi liée à la finalisation du projet et à sa réussite. Le projet vacances participe à la mobilisation des compétences des jeunes et à leur valorisation ;
- prise de conscience du droit aux vacances et aux loisirs, de la légitimité à « se faire plaisir ». Il s'agit également d'une participation à la « normalité » : Partir en vacances c'est aussi pouvoir « faire comme tout le monde » ;
- capacité à concevoir un projet personnel auquel ils ont donné un sens, ne leur ayant pas été imposé mais reposant sur leurs propres désirs.

Compétences transférées (effets réutilisables)

- la responsabilisation (la réussite ou l'échec du projet dépendra du jeune) ;
- l'habitude à respecter ses engagements ;
- le réflexe d'anticiper pour que le projet aboutisse ;
- l'acquisition de compétences sur la construction d'un budget et sur la communication (entretiens téléphoniques pour préparer le séjour avec les prestataires du tourisme) ;
- la capacité à faire des choix éclairés en fonction de contraintes identifiées ;
- savoir utiliser des outils tels qu'Internet ;
- base d'une acculturation à l'idée de vacances et de loisirs ;
- diminution de l'appréhension liée à la distance ;
- autonomie acquise par expérimentation ;
- mobilité accrue.

D. UN OUTIL INNOVANT POUR LES MISSIONS LOCALES

Au-delà de l'impact sur le public jeune, le programme permet aux missions locales de découvrir les actions d'aide aux projets vacances comme outil de travail sur l'accès à l'autonomie.

En 2004, 27 Missions Locales, soit 42 % des structures participantes, s'engageaient pour la première fois dans le programme.

Les conseillers interrogés sont unanimes quant à la pertinence de l'outil « TRACE tes vacances »¹². Il permet de travailler efficacement avec les jeunes sur un thème original, dans un cadre détendu et « ludique ». La thématique des vacances induit un contexte privilégié, « reposant sur la notion de plaisir ». Cette situation entraîne une relation de confiance avec les bénéficiaires. L'accompagnement du projet de vacances est vécu comme une véritable « bouffée d'air » qui offre un cadre méthodologique renouvelé au travail sur l'insertion. La préparation et le montage d'un projet de vacances autonomes permettent donc aux conseillers de prolonger leur travail quotidien d'accompagnement dans un contexte inhabituel et dédramatisé.

Il est intéressant de noter que le dispositif a permis un réinvestissement de certains jeunes dans leurs parcours d'insertion. Nombre de jeunes « décrocheurs » se sont à nouveau manifestés à l'annonce de la disponibilité des bourses. L'entretien d'information a alors été l'occasion de préciser les règles globales du parcours TRACE.

Le dispositif est conçu comme un outil qui peut facilement s'adapter au contexte local de chaque structure et, de ce fait, il offre une grande part de liberté dans sa mise en place. Les critères d'éligibilité du public fixés par Vacances Ouvertes ouvrent l'offre à un public large. Le ciblage du public laissé à la compétence des missions locales permet à ces dernières de servir leurs objectifs spécifiques. Ainsi, les missions locales sélectionnent les jeunes bénéficiaires, valident les projets et remettent les bourses aux jeunes. Vacances Ouvertes effectue un contrôle a posteriori des projets financés.

Afin de permettre la reproductibilité de cet outil, Vacances Ouvertes intègre au dispositif un accompagnement méthodologique des structures. À cet effet, plusieurs sessions

¹² Le programme d'abord intitulé « TRACE tes vacances », s'intitule aujourd'hui « PARCOURS vers l'autonomie, destination VACANCES »

de formation sont organisées en début et en clôture de campagne. **Le programme de formation** est adapté à l'expérience de chaque mission locale dans le programme. Les nouveaux entrants suivent un atelier de cadrage, présentant les grandes lignes du dispositif en termes d'objectifs éducatifs, de gestion administrative, et du cadre juridique à respecter impérativement dans le cas de départs autonomes. Pour les structures déjà expérimentées Vacances Ouvertes propose une session d'approfondissement de deux jours. En 2004, cette session portait sur le thème « *Vacances et insertion* », pour un travail de réflexion plus poussée sur les enjeux éducatifs sous-jacents à l'opération, et les modalités de transfert des compétences acquises vers les démarches d'insertion sociale et professionnelle. En 2005, le thème abordé sera « le sens des vacances ».

D'après les opinions recueillies au terme des ateliers, les référents sont satisfaits des contenus proposés par les formations associées au programme.

Ils se déclarent en outre satisfaits des occasions d'échanges permises par les rencontres avec les autres opérateurs lors de ces ateliers de formation, échanges qu'ils considèrent enrichissants et productifs.

Au-delà de la réussite du dispositif en direction des jeunes, les utilisateurs estiment aussi que le fonctionnement se caractérise par une facilité d'utilisation.

IV. CONCLUSION

L'opération permet de promouvoir le droit aux vacances auprès des non partants. Il constitue une concrétisation de la mise en œuvre du droit aux vacances édicté par la loi de 1998. Le travail avec les missions locales inscrit ainsi le dispositif dans une dimension institutionnelle qui légitime le projet de vacances des jeunes.

Le dispositif sert également des objectifs éducatifs tels que l'apprentissage de l'autonomie et l'ouverture du champ culturel en ménageant une relation claire et saine entre jeunes et institutions.

En effet, il ne s'agit pas d'un simple processus de solvabilisation des pratiques de vacances des adolescents et des jeunes adultes où les postures de stricte consommation pourraient prévaloir.

Le dispositif s'inscrit dans le double souci de délivrer un message de citoyenneté et de responsabilité et d'outiller le public par une expérimentation valorisante et transférable de la conduite de projet et de l'autonomie dans un cadre ludique .

Les missions locales ne sont donc pas, au sein de ce dispositif, de simples initiatrices et organisatrices de pratiques de loisirs. Elles sont bien plus un partenaire exigeant de projets voulus et portés par les jeunes. La relation établie avec les jeunes est celle d'une co-production de loisirs, vecteur privilégié d'apports éducatifs et moteur d'un accès accru des jeunes aux vacances.

En 2004, **63 structures** ont relayé cette opération, soit 15 structures supplémentaires par rapport à 2003, ce qui représente un développement quantitatif important.

Le programme est considéré par les structures partenaires comme un outil d'intervention original et pertinent. Il présente notamment l'avantage d'offrir un cadre méthodologique renouvelé leur permettant d'aborder leurs relations avec les jeunes suivis, et leur travail sur l'insertion, dans un contexte dédramatisé, mais néanmoins efficace.

L'accroissement du nombre de départs et la satisfaction générale exprimée par ses partenaires témoignent donc d'un bilan quantitatif et qualitatif tout à fait positif, qui a encouragé Vacances Ouvertes à la reconduction et au développement de l'opération en 2005.

ANNEXE 1 : BILAN QUANTITATIF DES PROGRAMMES DE 2002 A 2004

	2002	2003	2004	Total 02/04
Missions locales dans le programme	14	41	64	119
Départs jeunes	115	436	714	1265
Qualification des acteurs				
Nombre de jours de formation organisés	2 Paris	11 Paris et Nantes	10 Paris et Lyon	23
Formation : Nombre de journée-stagiaire	26	105	143	274
Filles		54,3%	54,2%	
Garçons		45,7%	45,8%	
Age : 16- 20 ans		39,7%	20%	
21- 22 ans		23,1%	41%	
23-26 ans		21,4%	39%	
Budget moyen / jeune / jour		39,38 €	41,19 €	
Participation ANCV	11.500 €	65.400 €	107.100 €	184.000 €

ANNEXE 2 : PRÉSENTATION DE L'ÉVALUATION

Vacances Ouvertes procède tous les ans à l'évaluation du programme. Le présent document s'appuie sur les résultats de la campagne 2004 (l'intégralité du bilan est disponible sur le site de Vacances Ouvertes).

L'évaluation annuelle du dispositif permet de dresser le bilan de la campagne à partir des principaux objectifs qui sont analysés en termes de déclinaisons opérationnelles et de moyens mis en œuvre. L'évaluation s'appuie sur des indicateurs quantitatifs et sur le ressenti des acteurs de l'opération.

Les supports de l'évaluation et l'échantillon

Quatre questionnaires ont été administrés à travers les différents dossiers de candidature.

Le dossier de candidature « structure » comporte un questionnaire descriptif du profil de la structure candidate et un questionnaire descriptif du projet d'organisation locale de son dispositif.

Le dossier de candidature « jeune » comporte un questionnaire descriptif du profil du jeune candidat et un questionnaire descriptif de son projet de séjour, réalisé seul ou en groupe.

Des entretiens individuels ont été menés avec les opérateurs locaux lors d'une série d'ateliers de bilan obligatoires réunissant les représentants de chacune des structures participantes, et tout au long du suivi de la campagne.